

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **26 mars 2012**

Décision n° **B-2012-3117**

commune (s) : Mions

objet : Construction d'un réseau d'eaux pluviales A 210, A 180, diamètres 1 000 et 800 mm rue Albert Ferrus, rue des Tilleuls, rue Buzy et rue Pasteur - Autorisation de signer un marché de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur Desseigne

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : mardi 20 mars 2012

Secrétaire élu : Madame Karine Dognin-Sauze

Compte-rendu affiché le : mardi 27 mars 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mmes Domenech Diana, Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme David M., MM. Passi, Brachet, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, MM. Crédoz, Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Crimier), Buna (pouvoir à M. Bouju), Charrier, Daclin (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), Mme Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), M. Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Mme Besson (pouvoir à M. Kimelfeld), MM. Barge, Colin (pouvoir à M. Desseigne), Mmes Gelas (pouvoir à M. Bernard R.), Peytavin, M. Sangalli (pouvoir à M. Barral).

Absents non excusés : MM. Arrue, Charles, David G., Lebuhotel.

Bureau du 26 mars 2012**Décision n° B-2012-3117**

commune (s) : Mions

objet : **Construction d'un réseau d'eaux pluviales A 210, A 180, diamètres 1 000 et 800 mm
rue Albert Ferrus, rue des Tilleuls, rue Buzy et rue Pasteur - Autorisation de signer un marché de
travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction de l'eau

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 14 mars 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Depuis quelques années, la Commune de Mions connaît des inondations. Afin de remédier à cette situation, le schéma directeur d'assainissement de 1992, mis à jour en 2007, prévoit un ensemble de travaux dont la création, d'un réseau séparatif des eaux pluviales dans les rues des Tilleuls, Ferrus, Buzy et Pasteur. Il s'agit de construire, sur 2 565 mètres linéaires, un collecteur en béton armé de dimensions variables (diamètres 800 millimètres et 1 000 millimètres, type A 180 et A 210).

Une consultation a été lancée selon la procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 144-I-2, 33, 149, 150, 160, 161, 58 et 59 du code des marchés publics, pour l'attribution du marché de travaux de construction d'un réseau d'eaux pluviales, type A 210 et A 180, diamètres 1 000 et 800 millimètres rue Albert Ferrus, rue des Tilleuls, rue Buzy et rue Pasteur à Mions.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de la séance du 24 février 2012, a classé les offres et choisi la variante proposée par le groupement d'entreprises Nouvetra/Albertazzi/Stracchi/Rampa pour un montant de 2 650 364,70 € HT, soit 3 169 836,18 € TTC.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché de travaux de construction d'un réseau d'eaux pluviales A 210, A 180, diamètres 1 000 et 800 millimètres rue Albert Ferrus, rue des Tilleuls, rue Buzy et rue Pasteur à Mions et tous les actes contractuels y afférents, avec le groupement d'entreprises Nouvetra/Albertazzi/Stracchi/Rampa pour un montant de 2 650 364,70 € HT, soit 3 169 836,18 € TTC.

2° - La dépense totale correspondante sera prélevée sur l'autorisation de programme globale P21 - -Eaux pluviales et ruissellement, individualisée sur l'opération n° 0P21O2445, le 12 septembre 2011 à hauteur de 4 604 600 € TTC en dépenses.

3° - Le montant à payer au titre du présent marché, soit 3 169 836,18 € TTC sera prélevé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal, selon l'échéancier suivant : 2 200 000 € TTC pour 2012 et 969 836,18 € TTC pour 2013 - compte 2315.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 27 mars 2012.